

PROVINCE DE QUEBEC

MRC DE PIERRE-DE SAUREL

VILLE DE SAINT-OURS

AVIS PUBLIC

Est par les présentes, donné par la soussignée, Madame Pascale Dalcourt, directrice-générale/greffière-trésorière de la Ville de Saint-Ours, que lors de la séance régulière du 7 avril 2025, le règlement numéro 2025-282 modifiant le règlement de zonage 2006-109 a été adopté et entrera en vigueur selon la loi.

L'objet de ce règlement est de permettre un usage autorisé dans certaines zones, d'autoriser les minimaisons et d'interdire certaines affiches sur le territoire de la Ville.

Donné à Saint-Ours, ce 8^e jour d'avril 2025.

Pascale Dalcourt

Directrice générale/secrétaire-trésorière

Pascale Dalcourt